

Instruments du secteur privé : financements mixtes et garanties

Ce texte fait partie de la mini-série : « Solutions financières: fausses promesses, vraies diversions » ■ Rédigé par le Groupe de travail sur la dette et le climat

Les crises de la dette et du climat sont profondément liées, mais de « fausses solutions » risquent de détourner l'attention, de retarder et, finalement, d'empêcher les changements structurels nécessaires pour les résoudre. Cette mini-série vous donnera des preuves, des points de discussion et des outils pour déconstruire ces approches trompeuses et promouvoir des solutions véritables et durables aux crises de la dette et du climat.

RÉSUMÉ

Qu'est-ce que le financement mixte et quel est le rôle des garanties ?

Il n'existe pas de définition unique du financement mixte. De manière générale, ce terme désigne la combinaison de financements publics concessionnels (c'est-à-dire des financements proposés à des conditions plus avantageuses que celles du marché) avec des sources de financement privées ou d'autres sources publiques, dans le but d'attirer des investissements privés pour relever les défis du développement et du climat. Dans la pratique, le financement mixte transfère le risque des investisseurs privés vers les entités publiques, ce qui rend les projets à haut risque plus attractifs pour le secteur privé. L'objectif affiché est de mobiliser davantage de ressources financières en faveur du développement et de l'action climatique dans les pays du Sud global.

Les instruments couramment utilisés dans le cadre du financement mixte incluent les prêts concessionnels, les fonds propres, les subventions et les garanties de partage des risques. Les garanties connaissent un essor particulier dans le financement de l'action climatique. Elles prennent la forme d'accords juridiquement contraignants en vertu desquels les garants s'engagent à couvrir une partie ou la totalité du montant dû sur un prêt, des fonds propres ou un autre instrument en cas de non-paiement ou de perte de valeur dans le cas d'un investissement. Comme pour d'autres instruments de financement mixte, les garanties visent à stimuler la participation du secteur privé à l'action climatique, car elles transfèrent le risque des investisseurs privés aux entités du secteur public.

Pourquoi le financement mixte est-il au cœur des négociations ?

L'idée d'utiliser le financement mixte pour attirer des financements privés n'est pas une nouveauté. Elle remonte à 2015 avec le programme de la Banque mondiale « Des milliards aux milliers de milliards de dollars » (*From Billions to Trillions*), qui s'est ensuite transformé, en 2017, en une stratégie visant à maximiser les financements pour le développement (*Maximizing Finance for Development*). Ce concept a pris de l'ampleur lors des récentes discussions sur le financement climatique, notamment après la décision de l'année dernière relative au Nouvel objectif chiffré collectif (NCQG). L'idée sous-jacente est qu'il n'y a pas assez de ressources publiques pour répondre aux besoins croissants de financement climatique des pays en développement. Il s'agit donc d'inciter les capitaux privés à combler cet écart, en utilisant les ressources publiques, déjà limitées, pour réduire les risques associés à ces investissements.

Lors de la COP30, ce discours sera vraisemblablement omniprésent dans la feuille de route Bakou-Belém, qui prévoit un budget de 1 300 milliards de dollars, où l'on fera valoir que cet objectif ne pourra être atteint que si nous nous appuyons largement sur des approches de réduction des risques pour mobiliser des financements privés. Il est également probable que cette logique imprègne d'autres discussions autour de l'article 2.1c de l'Accord de Paris, de la transition juste, ou encore du programme d'action de la COP30.

Pourquoi est-ce une fausse solution de financement qui détourne l'attention des véritables enjeux ?

- ▶ **Le financement mixte** exacerbe la crise de la dette souveraine. Cela s'explique par le fait que le financement mixte n'est pas entièrement concessionnel, mais aussi parce qu'il exige parfois des pays du Sud global qu'ils fournissent des garanties souveraines ou l'inclusion de passifs éventuels (c'est-à-dire des engagements financiers que les gouvernements doivent honorer sous certaines conditions, tels que la dépréciation monétaire ou une faible demande). Ces éléments peuvent alourdir le fardeau de la dette des pays.
- ▶ **Le financement mixte n'a pas réussi à mobiliser des montants suffisants de financements privés** pour l'action climatique, notamment pour l'adaptation, ni à assurer une transition juste. Une grande partie du battage médiatique autour du financement mixte est basée sur des hypothèses irréalistes.
- ▶ **Le financement mixte peut conduire à des transformations majeures de la réglementation et des cadres politiques nationaux des pays bénéficiaires** pour s'adapter aux besoins des investisseurs, par exemple par le biais de la conditionnalité des politiques, et mener à la privatisation des services publics, les rendant plus coûteux et moins accessibles aux populations, tout en limitant la marge de manœuvre des pays en développement.
- ▶ **Le financement mixte peut évincer les marchés financiers nationaux et exacerber les dépendances.**
- ▶ **Les projets de financement mixte rencontrent généralement des défis, notamment un manque de transparence et une faible responsabilité démocratique**, et les projets ciblant l'action climatique ne font pas exception.
- ▶ **Dans le cas de l'utilisation des garanties, des interrogations persistent quant à leur rôle réel, leur nature et leur pertinence** pour une transformation socio-économique structurelle des États souverains du Sud global.
- ▶ Lorsqu'ils sont comptabilisés comme de l'aide publique au développement (APD), **les financements mixtes et les garanties risquent de détourner des ressources concessionnelles limitées** d'autres utilisations éprouvées en matière de soutien au développement et à l'action climatique, telles que l'appui budgétaire, et de gonfler les budgets d'aide avec un passif éventuel qui, dans la majorité des cas, ne se concrétisera pas.
- ▶ **L'utilisation de financements mixtes et de garanties contredit les demandes des pays du Sud global pour un financement climatique basé sur des subventions**, conformément au principe du pollueur-payeur, de la dette écologique du Nord global et des responsabilités communes mais différenciées des pays plus riches qui sont les principaux responsables du réchauffement climatique et du changement climatique.

SOLUTIONS

- ▶ Les pays riches devraient fournir des financements publics pour le climat, sous forme de subventions, adéquats, nouveaux et additionnels. Les pays riches peuvent débloquer des milliards de dollars en taxant les pollueurs et en mettant en œuvre des mesures de redistribution équitables. La feuille de route Bakou-Belém devrait en tenir compte et suivre le mandat qui l'a créée en accordant la priorité aux subventions, aux instruments concessionnels non générateurs de dettes, ainsi qu'aux mesures visant à créer un espace budgétaire.
- ▶ L'appropriation nationale et les solutions communautaires devraient être au cœur du renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, et devraient être soutenues par des instruments adéquats qui améliorent l'accès à des financements abordables et durables. Le financement mixte ne doit pas être utilisé comme un instrument de financement pour faire face aux pertes et dommages, car il s'agit d'une responsabilité des pays du Nord global vis-à-vis de ceux du Sud global.
- ▶ Lorsque le financement mixte est utilisé, les projets doivent être transparents, avec une publication des informations clés sur les coûts du projet, les subventions allouées aux différents acteurs, ainsi que des divulgations des intermédiaires.
- ▶ Dans le cas spécifique des garanties, leur utilisation devrait être contextualisée, sur la base d'une évaluation des risques qu'elles présentent, de la valeur ajoutée qu'elles apportent et de leur impact à long terme sur le développement et la politique climatique. Leur utilisation ne doit en aucun cas détourner l'attention des engagements de développement non respectés et de la nécessité d'un financement climatique basé sur des subventions.

Pour aller plus loin

- ▶ Le rapport d'Eurodad et d'ActionAid « Financement mixte pour l'action climatique : en valent-ils le coup ? »
- ▶ Le rapport d'Eurodad « Une garantie pour l'avenir ? Le rôle des garanties dans le financement du développement et de l'action climatique »
- ▶ « Debt and Climate Justice: Strategic Engagement in UNFCCC Processes at COP30 and Beyond », Groupe de travail sur la dette et le climat, octobre 2025

À propos de nous

Le Groupe de travail sur la dette et le climat est une coalition mondiale d'organisations de la société civile, d'activistes, d'universitaires et de mouvements qui œuvrent ensemble pour faire progresser la justice à l'intersection des crises de la dette et du climat. **Pour plus d'informations, veuillez contacter Tess Woolfenden, tess@debtjustice.org.uk.**

